Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 056-215601436-20260604-2026_06_008-DE

Muzillac

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2026
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT

L'an deux mil VINGT-SIX, le 4 juin, à 19H30 le Conseil Municipal de la Commune de Muzillac, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame CABON Marie-Thérèse, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29 Présents : 26 Votants : 28

Présents : Marie-Thérèse CABON, Bruno HUBERT, Christine LE CADRE, Eric BLANCHO, Florence RAUFFLET, Franck GALUDEC, Séverine GUYOT, Benjamin VILAIN, Etienne LAURENT, Monique DELANNOY, Jean-Luc PICHOT, Patrick HUBERT, André ALLIO, Marc LE CHENADEC, Dominique LE JALLÉ, Edith LE PALAIRE, Manuela CADOU, Fabrice LE BOT, Raphaël EVAIN, Morgane DANIEL SCHMITT, Elise JARRON-JAHANGARD, Angélique BERET, Pierre-Yves LE JALLÉ, Guillaume JOGUET, Ninon BIHAN, Michèle COLLIN

Absents :
Michel CRIAUD donne pouvoir à Marie-Thérèse CABON, en date du 29/05/2026
Hugo MAIRE donne pouvoir à Franck GALUDEC, en date du 03/06/2026
Laëtitia NICOLAS

Date de convocation : 27/05/2026 Date d'affichage convocation : 28/05/2026

Date d'affichage du compte-rendu : 11/06/2026

Sur proposition de Mme la Maire et en l'absence d'autres élus candidats à l'ouverture de la séance, **Mme Séverine GUYOT** est désignée en tant que **secrétaire de séance**.
Les débats sont retransmis dans leur intégralité sur la chaîne YouTube de la Ville de Muzillac (https://www.youtube.com/watch?v=vVnUBP9-u8E)

Délibération 2026 06 008
TARIFS PÉRISCOLAIRES 2026/2027

Mme Christine Le Cadre, Adjointe au Maire, propose de fixer les tarifs 2026/2027 des services périscolaires sur la base de 2 scénarios :

- 1 scénario avec une application de 1% inflation sur les 3 premières tranches de QF et 2% sur les 3 dernières tranches
- 1 scénario avec une application fixe de 1,5% inflation sur les 6 tranches de QF

La commission enfance jeunesse vie scolaire qui s'est réunie le 7 mai 2026 s'est prononcée pour le scénario 1.

Les tarifs proposés à compter de 2026/2027 sont les suivants :

		Garderie périscolaire	
Enfants domiciliés à Muzillac ou avec accord de la commune de résidence	QF	Tarif horaire* garderie matin/soir	goûter
	0 à 360	1,28	0,56
	361 à 560	1,52	0,56
	561 à 800	1,82	0,56
	801 à 1200	2,20	0,56
	1201 à 1800	2,64	0,56

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 056-215601436-20260604-2026_06_008-DE

Muzillac

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2026
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT

	plus de 1800	3,12	0,56
Enfants extérieurs non conventionnés		4,48	0,56

**Facturation au ¼ d'heure*

Pause méridienne - complément communal*

Elèves domiciliés à Muzillac ou avec accord de la commune de résidence	0.00 € / jour
Elèves extérieurs non conventionnés	4.00 € / jour

**non compris la facturation du repas.*

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des membres présents ou représentés (25 pour) et 3 abstentions (Pierre-Yves LE JALLÉ, Guillaume JOGUET, Ninon BIHAN), APPROUVE les propositions de tarifs périscolaires qui seront applicables à compter de la rentrée scolaire 2026/2027.

Pour extrait conforme au registre,	Certifié exécutoire
La Maire, Marie-Thérèse CABON	La secrétaire de séance, Séverine GUYOT
MAIRIE DE MUZILLAC 56190 (Morbihan)	MAIRIE DE MUZILLAC 56190 (Morbihan)